Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 10.5 de l'ordre du jour

EB136/CONF./7 Rev.1
2 février 2015

Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Projet de décision proposé par l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil et l'Inde

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document EB136/31 relatif à l'évaluation de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, a décidé ce qui suit :

1) de recommander à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'étendre jusqu'en 2018 l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale pour la santé publique et l'innovation concernant les réalisations, les défis à relever et les recommandations pour l'avenir, reconnaissant que ceux-ci n'ont pas été présentés en 2015, comme demandé dans la résolution WHA62.16 ;

2) de recommander à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'étendre la période couverte par le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle jusqu'à 2022 ;

3) de prier le Directeur général de présenter à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en consultation avec les États Membres et avec la participation de ceux-ci, un rapport sur les options relatives à l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale pour la santé publique et l'innovation concernant les réalisations, les défis à relever et les recommandations pour l'avenir.

= = =